



Commune de Prez

Procès-verbal de la séance n° 9 du Conseil général du jeudi 20 mai 2021

Heure de début : 19:30 • Heure de fin 21:00 • Lieu : Salle de Prez-vers-Noréaz

Doyenne d'âge : Mme Claudine Perroud

Conseil général : 29 Conseillères et Conseillers généraux

Excusée : M. Christian Guisolan

Conseil communal : M. David Bonny, Syndic, Mme Isabelle Staub Barbey, Vice-Syndique,
Mmes Isabelle Bersier, Séverine Egger,
MM. Pierre Bovet, Michael Chatagny, Philippe Jolliet

1 Assermentation des Conseillères et Conseillers généraux par le Préfet de la Sarine

*Madame la Doyenne,
Mesdames les Conseillères générales,
Messieurs les Conseillers généraux,
Mesdames, Messieurs,*

Ce jeudi 20 mai restera certainement gravé dans vos mémoires comme un grand jour. C'est en effet celui de votre investiture. Vous serez légitimés dans quelques minutes, lors de la prestation de serment qui vous donne accès à vos pouvoirs de parlementaires communaux et aux devoirs qui les accompagnent.

Cette assermentation est, à mes yeux, un moment éminemment important de la vie de nos institutions.

Certaines personnes parmi vous l'ont déjà vécue. Elles étaient là, il y a 1 an et demi, le 16 décembre 2019 lors de l'assermentation et la constitution du tout 1^{er} Conseil général de la nouvelle commune fusionnée de Prez. Pour d'autres, parmi vous, c'est une première.

Mais quel que soit votre cas, je suis persuadé qu'anciens et nouveaux perçoivent bien le caractère solennel de cette rencontre. Le moment est non seulement symbolique pour chacune et chacun

d'entre vous. C'est un moment clé pour la vie politique et citoyenne de votre commune. Il m'appartient de présider cette cérémonie. C'est un plaisir et un honneur. Je saisis l'occasion pour vous féliciter de votre élection, ou votre réélection, et pour vous souhaiter de très belles réussites au sein de ce conseil.

Vous élirez d'ici quelques instants plusieurs organes importants (Présidence, Scrutateurs, Commissions) de ce qui constituera la 1^{ère} législature complète de la nouvelle commune de Prez. Une législature 2021-2026 qui sera également la dernière à connaître des autorités élues sur la base de cercles électoraux distincts.

C'est dire si vous êtes aux premières loges pour dessiner l'avenir de votre commune. Et ce ne sont ni les dossiers ni les défis qui manqueront.

Il y a un peu plus de trois semaines, j'ai assermenté, en compagnie du Directeur des institutions, M. Didier Castella, les exécutifs communaux du district de La Sarine. Parmi eux, les sept membres du Conseil communal de Prez. Je leur ai dit toute l'importance que j'accordais à leur engagement, mais je tiens à le réitérer ce message devant vous, membres du Conseil général de Prez.

J'invite les membres du Conseil communal à se lever.

M. le Syndic, Mme la Vice-Syndique, Mmes les Conseillères communales, MM. les Conseillers communaux, je tiens encore une fois à vous féliciter pour votre élection, respectivement votre réélection. Je suis absolument persuadé que vous formerez un Conseil communal très solide, qui saura conduire cette commune de la meilleure des manières, dans la roue de votre Syndic, M. David Bonny, et de votre vice-syndique.

Je pense que nous pouvons applaudir le Conseil communal.

Vous pouvez vous asseoir.

*Madame la Doyenne,
Mesdames les Conseillères générale,
Messieurs les Conseillers généraux,*

Vous êtes embarqués sur le même bateau que votre Conseil communal. Il est certain que les citoyennes et citoyens vont être très attentifs aux actions de l'Exécutif. Mais ils ne manqueront pas non plus de jager votre travail, car vous êtes leurs relais et leur voix au sein de ce parlement.

*Le message que j'aimerais vous adresser aujourd'hui est donc assez similaire à celui que j'ai adressé le 24 avril dernier aux membres de votre Conseil communal. Et il tient en **2 points essentiels** pour votre nouvelle fonction :*

- 1) Les qualités et vertus personnelles à la base du débat démocratique.*
- 2) La capacité à s'unir et à unir ses forces pour atteindre un objectif.*

*Commençons, si vous le voulez bien, par les **qualités et vertus personnelles à la base du débat démocratique.***

La démocratie ne se réduit pas – vous le savez – à l'addition ou à la confrontation d'intérêts particuliers. Son bon fonctionnement nécessite, au contraire, la construction constante, active et commune d'une vision globale et intégrative de la société, que ce soit à l'échelle locale, régionale,

cantonale ou fédérale.

Vous devrez donc, ensemble, déterminer ce qui constitue le bien commun pour votre village, en considérant aussi son insertion dans le district, ses liens avec le canton et, dans certains cas, sa place qu'ils doivent jouer au niveau national. Vous avez donc de très grandes responsabilités.

La démocratie vit grâce à des gens comme vous, prêts à s'investir, à assumer des responsabilités et à donner de leur temps, de leur énergie et de leurs compétences pour la collectivité. Mais cette vie démocratique repose également sur une certaine culture du débat et du respect.

Cela exige beaucoup de vertus, de la part de ceux qui y participent. Parmi ces vertus, j'aimerais vous partager celles que j'ai apprises à découvrir, durant ces 13 années à la Préfecture, au travers de riches et belles rencontres avec de multiples femmes et hommes de terrain :

- bâtissez vos décisions sur votre propre jugement et restez autonomes et indépendants ;
- faites preuve d'un grand esprit d'écoute, d'ouverture, de respect mutuel et de prise en compte de la diversité ;
- n'ayez pas peur de travailler avec une vision d'avenir : être visionnaire ne veut pas dire manquer de réalisme. A tous les niveaux, les responsables politiques doivent gérer l'acquis mais surtout préparer l'avenir ;
- n'écoutez pas trop ceux qui disent que tout va trop vite parce qu'en fait souvent nous ne faisons que de rattraper des retards.
- Mais plus que tout : Ayez du plaisir. Prenez du plaisir.

J'ai été moi-même Conseiller général à Villars-sur-Glâne. J'ai commencé ma fonction politique au Conseil général de Villars-sur-Glâne, il y a 20 ans en 2001. J'ai appris comme vous à découvrir ce genre de parlement. C'est une occasion extraordinaire de travailler pour la collectivité, mais aussi des échanges sociaux et humains très importants et qui font que sur la durée d'une législature on a ce plaisir qui fait qu'on a envie de continuer à s'engager pour la collectivité. Continuez à soigner ce plaisir à travailler ensemble et être ensemble.

Mais pour trouver le chemin du plaisir et de la réussite – 2 indissociables compagnons de voyage – vous allez devoir vous constituer en un collectif cohérent, le Conseil général.

Et j'en arrive à mon deuxième sujet : « **L'union des forces** » !

Vous allez en effet devoir trouver la bonne manière de collaborer entre vous. Et vous devrez également trouver la bonne manière de travailler main dans la main avec l'exécutif communal, votre indissociable compagnon de voyage à vous.

C'est l'un des enjeux cruciaux pour les communes qui disposent d'un tel conseil général.

Je suis persuadé que vous trouverez rapidement la bonne carburation, tout en faisant preuve de créativité et d'une grande qualité d'écoute et de débat.

Votre priorité sera, j'en suis certain, de répondre aux besoins de la population. Pour y arriver, l'esprit de collaboration devra être, plus que jamais, au cœur de votre action politique. Les grands dossiers nécessitent en effet la réunion de toutes forces, à l'intérieur des communes d'abord, mais également

à l'intérieur du district.

C'est l'un des principaux enseignements de cette année 2020, tellement particulière. Une année intense, une année exigeante et remplie d'émotions, qui a nécessité l'engagement et l'esprit de collaboration de toutes les générations et de tous les membres de la société.

Une année faite également de prises de conscience individuelles, d'intelligence collective, de capacité d'innovation. Une année surtout qui nous a rappelé l'importance des contacts sociaux et des réseaux formels et informels de solidarité.

Une année intense donc pour les communes et autorités du district. Une année qui nous a permis de prendre conscient du rôle crucial du service public en général et des services médico-sociaux en particulier.

Avec son Réseau Santé, son Centre de coordination, son Service d'aide et de soins à domicile, son Service d'ambulances, ses 10 EMS, ses autorités communales et services communaux, ainsi que l'ensemble de ses partenaires actifs sur le terrain, le district était en effet en première ligne pour prendre soin de la population de plus de 65 ans – quelque 17'000 Sarinoises et Sarinois, soit un tiers de cette catégorie d'âge dans le canton – qui présentait le plus de risques avec le COVID-19.

Une expérience qui doit nous conduire à poursuivre pour les années à venir une véritable stratégie de promotion du secteur de la santé. Une stratégie qui passe notamment par le renforcement de l'attractivité des métiers de la santé et l'exploitation des synergies.

Les restrictions imposées par la lutte contre la Covid-19 nous ont en tous les cas rappelé l'importance de ce précepte millénaire, connue tant des acteurs sanitaires que des acteurs du social ou de l'économie : « Ensemble, on est plus forts ». Un précepte qui se voit renforcée à la lumière des conséquences de la crise.

Cette union des forces est également à la base des travaux menés en 2020 par les communes de la Sarine pour se doter au 1^{er} janvier prochain d'une Association régionale de la Sarine.

Sa première mission sera d'adopter le futur Plan directeur régional de la Sarine, dont l'établissement, mené conjointement avec l'Agglomération de Fribourg, se déroule actuellement de façon coordonnée avec le Projet d'Agglomération de 4^{ème} génération.

Vous aurez l'occasion lors d'une prochaine séance du Conseil général de vous saisir des statuts de l'Association régionale de la Sarine. Vous n'aurez malheureusement que le choix de les accepter ou non, mais pas de les amender. J'espère bien évidemment que vous les accepterez. C'est une étape importante pour pouvoir accéder au plan directeur régional. Je remercie M. le Syndic qui a accepté de participer jusqu'à la fin de l'année à la préparation de ce plan directeur régional qui sera mis en consultation en principe durant l'automne.

Ces quelques jalons démontrent, si besoin était, que les enjeux les plus importants, dans notre district, impliquent les communes dans leur ensemble. Des enjeux difficiles mais passionnants qui marqueront, à n'en point douter, cette nouvelle législature.

La population et les autorités des anciennes communes de Corserey, Noréaz et Prez-vers-Noréaz ont fait la preuve, en fusionnant, de leur capacité à unir leur force et à se projeter dans l'avenir.

Le Conseil général de la législature qui s'achève a eu pour tâche de poser les fondements de la nouvelle commune de Prez tout en préservant ce goût du « vivre ensemble » et la qualité de la vie de village.

Mais c'est sur vous tous que je compte désormais pour traiter des grands dossiers de la commune ainsi que ceux qui concernent le district.

Par votre engagement, de cœur et d'esprit, pour votre Commune vous témoignez de votre volonté de continuer à donner une âme, un souffle, un dynamisme et le rayonnement qu'elle mérite à cette magnifique région.

Je vous incite, en résumé et pour conclure, à poursuivre votre collaboration de la meilleure des manières avec tous vos partenaires durant cette législature. Cette collaboration débute aujourd'hui même, à l'occasion de la séance de constitution du Conseil général, qui se déroulera dans la seconde partie de cette soirée sous la conduite de votre doyenne d'âge, qui n'est autre que votre Présidente sortante. Normalement, le mandat de président est limité à une année, mais elle a trouvé le truc pour le prolonger de quelques minutes !

Je remercie celles et ceux qui ont déjà exercé le pouvoir pour leur dévouement à la collectivité et pour la collaboration qu'ils m'ont apportée. Que les élu-e-s qui sont là pour la première fois sachent que, s'ils ou elles détiennent une parcelle de l'autorité, il ne s'agit pas que d'un honneur mais aussi et surtout de charges et de responsabilités.

Je vous souhaite beaucoup de satisfaction dans la tâche passionnante que vous allez assumer au service de la population. Et vous remercie de votre attention.

Je vais maintenant procéder à la prestation de serment.

Je prie les membres du Conseil général, ainsi que l'assistance, de se lever.

Je vais tout d'abord donner lecture de la formule du serment et de la promesse solennelle. Puis je procéderai à l'appel nominal des membres du Conseil général.

A l'appel de son nom, je prie chaque membre du Conseil communal de lever la main droite et de dire « Je le jure » ou « Je le promets ».

«Je jure d'observer fidèlement la Constitution et les lois, de respecter les droits des citoyens et de remplir consciencieusement les devoirs de ma charge, aussi vrai que je veux que Dieu m'assiste.»

«Je promets sur mon honneur et ma conscience d'observer fidèlement la Constitution et les lois, de respecter les droits des citoyens et de remplir consciencieusement les devoirs de ma charge.»

Les Conseillers généraux et Conseillères générales sont appelés individuellement et répondent selon leurs convictions.

*Mesdames les Conseillères générales,
Messieurs les Conseillers généraux,*

Vous vous êtes mis au service de la population et j'espère que vous allez pouvoir contribuer à combler les attentes de cette dernière.

En prêtant serment vous vous êtes engagés à respecter les lois et les droits des citoyennes et des citoyens. Il s'agit là d'un acte important et d'un engagement qui vous lie pendant toute la législature.

Je vous souhaite beaucoup de satisfaction dans la tâche passionnante que vous allez assumer à leur service.

La Préfecture restera toujours à votre disposition pour vous aider dans cette tâche.

J'invite les membres du Conseil communal et de l'assistance à marquer leur gratitude et leurs félicitations par une salve d'applaudissements.

La cérémonie d'assermentation est ainsi terminée.

Je vous remercie pour votre accueil.

Les restrictions sanitaires ne nous permettent pas d'agrémenter cette soirée de sa traditionnelle partie conviviale.

J'aurai néanmoins le plaisir de rester avec vous pour la 1^{ère} partie de la reconstitution de votre Conseil général, sous la présidence de votre doyenne d'âge, à qui j'ai le plaisir et l'honneur de céder maintenant le siège et la conduite de la séance de reconstitution.

Merci de votre attention

Et plein succès à la Commune de Prez !

Carl-Alex Ridoré

2 Ouverture de la séance par Mme la Doyenne d'âge Claudine Perroud

Mme la Doyenne d'âge Claudine Perroud ouvre cette séance de constitution de la législature 2021-2026. C'est une première pour elle d'être doyenne d'âge. Et comme l'a dit M. le Préfet c'est même "un sacré truc", mais comme quoi, tout finit par arriver.

Si nous sommes là ce soir, c'est que les citoyennes et citoyens de nos villages nous ont accordé leur confiance le 7 mars dernier en nous élisant au Conseil général Forts de cette confiance, nous nous devons d'honorer notre mandat, en n'oubliant jamais que les décisions que nous allons prendre doivent contribuer au bien-être de la population et servir la commune.

Notre nouveau conseil général représente les diversités que l'on retrouve dans toute communauté ; des personnes d'âges différents, des femmes et des hommes, issus de formations différentes, ayant des intérêts différents, défendant leurs propres valeurs. J'y vois une richesse et un magnifique challenge à concrétiser durant ces 5 prochaines années, celui que je nommerais le « travailler ensemble ».

En effet, les défis du Conseil général à venir s'annoncent fastidieux et complexes. De nombreuses réalisations et projets inhérents à une fusion de communes nous attendent, tous les règlements communaux doivent être harmonisés. Le travail de mise en place d'une administration solide et efficace se poursuivra et des réflexions de fond quant au développement dans les domaines scolaires, sociaux et économiques sont à venir. Un programme copieux, mais passionnant, qui va nourrir les séances du Conseil général, et nous permettre de prendre des décisions dans l'intérêt global de la commune de Prez.

C'est bien en réunissant nos forces et nos compétences que ce défi pourra être réalisé.

Pour y arriver, nous pourrons nous appuyer sur une bonne communication et le sens du respect. En effet, ces deux valeurs sont essentielles à mes yeux pour pouvoir travailler efficacement, et avoir du plaisir à collaborer. Si cette volonté prime, alors nous remplirons pleinement la mission que nous avons acceptée aujourd'hui.

Je nous souhaite de réussir, de passer 5 belles années ensemble dans une atmosphère respectueuse, où la diversité des opinions et l'acceptation des décisions prises en seront le ciment.

La séance de ce jour a été convoquée conformément à l'art. 38 LCO, par courrier et par lettre personnelle, adressée 20 jours à l'avance, par avis dans la Feuille Officielle et sur le site internet de la commune.

Tous les documents de séance ont été déposés sur le site internet.

Il n'y a pas de remarques sur la convocation.

Suite au contrôle des présences, 29 membres du Conseil général sont présents. La majorité absolue est de 16 voix. Le quorum est atteint, cette séance est donc apte à délibérer.

La séance est enregistrée afin de faciliter la rédaction du procès-verbal. L'enregistrement sera conservé jusqu'à approbation de celui-ci. Il est demandé à chaque personne qui s'exprime d'utiliser le micro afin de faciliter la prise de procès-verbal.

L'ordre du jour est le suivant :

1. Assermentation des Conseillères et Conseillers généraux par le Préfet de la Sarine
2. Ouverture de la séance par Mme la Doyenne d'âge Claudine Perroud
3. Choix du mode de convocation
4. Désignation des scrutateurs pour le Bureau provisoire
5. Election du/de la Président-e du Conseil général
6. Election du/de la Vice-Président-e du Conseil général
7. Allocution du/de la Président-e élu-e
8. Allocution du Syndic
9. Election des scrutateurs
10. Election des scrutateurs suppléants

11. Commission financière
 - a. Détermination du nombre de membres
 - b. Election des membres de la commission
12. Election des membres de la commission des naturalisations
 - a. Détermination du nombre de membres
 - b. Election des membres de la commission
13. Commission d'aménagement
 - a. Détermination du nombre de membres
 - b. Election des membres de la commission
14. Commission de l'énergie, du développement durable et de la mobilité
 - a. Détermination du nombre de membres
 - b. Election des membres de la commission
15. Commission des affaires culturelles, sportives et de loisirs
 - a. Détermination du nombre de membres
 - b. Election des membres de la commission
16. Commission des constructions et du feu
 - a. Détermination du nombre de membres
 - b. Election des membres de la commission
17. Commission des infrastructures et des transports scolaires
 - a. Détermination du nombre de membres
 - b. Election des membres de la commission
18. Commission de l'information
 - a. Approbation de la constitution de la commission
 - b. Détermination du nombre de membres
 - c. Election des membres de la commission
19. Commission ad hoc pour le règlement relatif à la distribution de l'eau potable et pour le règlement relatif à l'évacuation et à l'épuration des eaux
 - a. Approbation de la constitution de la commission
 - b. Détermination du nombre de membres
 - c. Election des membres de la commission
20. Elections de deux délégué·e·s au Réseau Santé Sarine
21. Informations du Conseil communal
22. Divers

Mme la Doyenne d'âge présidera cette séance jusqu'au point 8 et passera ensuite la parole au président élu.

L'ordre du jour n'appelant pas de remarque, il est approuvé.

3 Choix du mode de convocation

Il revient au Conseil général de choisir le mode de convocation pour la législature. Selon le Règlement du Conseil général, approuvé en séance du 15 octobre dernier et par la DIAF le 16

février 2021, les convocations sont adressées 20 jours avant la séance, par courrier électronique ou par courrier postal sur demande, ainsi que 10 jours avant par publication sur le site internet communal et dans la Feuille Officielle.

Les Conseillers et conseillères généraux qui souhaitent une convocation par courrier postal doivent en faire la demande personnellement à la secrétaire communale.

A l'unanimité, tout le monde sera convoqué par courriel.

4 Désignation des scrutateurs pour le Bureau provisoire

4 scrutateurs doivent être nommés pour cette séance de constitution. Les groupes ont désignés:

- Mme Sylvie Schwab Groupe Corserey
- M. François Trotti Groupe Noréaz
- Mme Sarah Ducommun Groupe Prez-vers-Noréaz
- M. Daniel Roulin Groupe Prez-vers-Noréaz

Cette proposition est acceptée sans remarque.

5 Election du/de la Président-e du Conseil général

En 2020, les groupes se sont réunis pour définir les premières présidences.

2020 : Présidence : Prez-vers-Noréaz Vice-présidence : Noréaz

2021 : Présidence : Noréaz Vice-présidence : Corserey

M. François Trotti, groupe Noréaz, présente M. Claude Friderici, candidat à la présidence : M. Friderici est cadre à la Police cantonale et habite depuis 2012 à Noréaz. Il a déjà siégé durant une législature dans le législatif d'une commune vaudoise et a également siégé à son exécutif avant de venir s'établir dans notre canton. Il a été chef de projet d'une fusion de 5 communes du Lavaux et a siégé à l'exécutif de Noréaz. Il a également fonctionné comme vice-président de notre Conseil durant l'année dernière.

Aucune autre proposition n'est formulée.

M. Claude Friderici est élu à la majorité évidente.

6 Election du/de la Vice-Président-e du Conseil général

M. Guy-Lou Vuarnoz, groupe Corserey, présente Mme Aleksandra Bjedov, candidate à la vice-présidence. Mme Bjedov est en couple et maman de 2 petites filles. Elle est juriste de formation et titulaire du brevet d'avocat. Elle a notamment exercé l'activité d'avocate et juge cantonale suppléante. Actuellement elle est greffière-rapporteur au Tribunal cantonal et enseigne le droit. Mme Bjedov a siégé durant la dernière législature au Conseil communal de Prez avec notamment la charge du dicastère des bâtiments, du cimetière et de l'épuration des eaux.

Aucune autre proposition n'est formulée.

Mme Aleksandra Bjedov est élue à la majorité évidente.

7 Allocution du/de la Président-e élu-e

Madame la Doyenne, Monsieur le Syndic, Madame la Vice-syndic,

Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers communaux, Madame la Vice-présidente, Mesdames et Messieurs les conseillères et conseiller généraux,

Je tiens ici à vous remercier chaleureusement pour la confiance témoignée à l'occasion de cette élection. Je profite également de féliciter les membres réélus ainsi que les nouveaux membres qui rejoignent le Conseil général.

La Commune de Prez démarre déjà sa deuxième législature. Depuis janvier 2020, les autorités élues ont eu à cœur de tracer des voies nouvelles et de trouver des modes de fonctionnement adaptés à une commune de plus grande taille et surtout avec un législatif élu. Nous avons tous dû apprendre à travailler ensemble, dans le respect des prérogatives de chacun. Lors du discours suivant son élection, la Présidente sortante nous invitait à aller à la rencontre des citoyens, à leur manifester de l'intérêt, cela n'a malheureusement pas toujours été possible en raison de la pandémie qui a frappé. J'espère que l'accalmie qui s'annonce va se confirmer et que nous pourrons retrouver un semblant de normalité rapidement et pouvoir ainsi réaliser cette volonté de contact avec les citoyens de notre Commune.

Cette deuxième année d'existence de la Commune de Prez va être chargée en travail règlementaire puisque selon la loi sur les communes, tous les règlements doivent être unifiés dans un délai de deux ans après l'entrée en force de la fusion. Je vous souhaite des débats nourris, que les opinions s'expriment, mais je souhaite également que cela se déroule dans un cadre empreint de respect mutuel et de tolérance vis-à-vis tant des personnes que des avis. Je vous invite toutes et tous à vous plonger dans le règlement du Conseil général qui a récemment été approuvé par les autorités cantonales et qui nous servira de guide dans nos débats futurs.

La Présidente sortante avait cité Henry Ford, pour ma part je citerai Sir Winston Churchill « Le courage, c'est oser se lever et parler ; mais c'est aussi savoir rester assis et écouter. »

8 Allocution du Syndic

Monsieur, le Préfet,

Madame La Doyenne,

Monsieur le Président du Conseil général,

Madame la Vice-présidente du Conseil général,

Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers généraux,

Mesdames et Messieurs les membres du Conseil communal, chères et chers collègues,

Madame la secrétaire générale,

C'est un honneur et un privilège pour le Conseil communal d'être avec vous, ce soir, pour lancer officiellement cette nouvelle législature 2021-2026.

Une législature prometteuse, riche en projets à concrétiser pour le développement harmonieux de notre commune. Une législature aussi pleine d'attente en vue d'améliorer la qualité de vie de toute la population, des plus jeunes au plus âgés.

Au nom du Conseil communal, nous remercions Madame Claudine Perroud, la première présidente sortante du Conseil général de Prez et nous tenons à féliciter vivement M. Claude Friderici, brillamment élu, ce soir, premier citoyen de la commune.

Nous félicitons également l'élection de Mme Aleksandra Bjedov à la vice-présidence du Conseil général.

Nous vous souhaitons succès et réussite tout au long de cette année présidentielle.

Nous sommes tous conscients que la première législature de la nouvelle commune fusionnée n'a pas été facile. En processus de fusion dès le 1^{er} janvier 2020, il a fallu nous réunir, nous connaître les uns et les autres, mettre les choses en place, collecter les informations, trouver nos marques, nous organiser, travailler en commission et dans le cadre nouveau d'un conseil général.

Tout cela nous a pris beaucoup d'énergie et nous a souvent fait transpirer, pour ne pas dire plus ! Mais nous avons trouvé de solutions à nos difficultés et enregistré de nombreuses réussites, ce qui est à même de rassurer la population que nous représentons. Et donc, cette deuxième législature qui s'annonce, sera, avec l'expérience accumulée, certainement plus active, intense et intéressante. Le Conseil général s'organise pour ce soir et c'est réjouissant pour la suite. Les commissions seront bientôt constituées et prêtes à démarrer leurs activités très rapidement.

Pour votre information, le Conseil communal s'est déjà mis à la tâche depuis près d'un mois maintenant. Il a été assermenté par Monsieur le Préfet à Forum Fribourg en présence de tous les autres exécutifs communaux du district de la Sarine le samedi 24 avril dernier. Dans la foulée, la répartition des dicastères au sein du Conseil communal s'est très bien déroulée tout en tenant compte des vœux des uns et des autres et en y incorporant 2 nouveaux Conseillers communaux, MM. Philippe Jolliet et Michael Chatagny. Puis les séances de travail et de conseil communal ont repris.

Au programme, entre autre :

- le point de situation sur les futurs règlements à présenter au Conseil général cette année.*
- Les réglages à effectuer dans le cadre du personnel afin que chaque employé trouve véritablement sa place dans l'organisation communale qui a pris de l'ampleur depuis la fusion.*
- L'élaboration du plan financier avec MCH2. Cette tâche doit avancer, car nous voulons nous engager pour l'élaboration du budget dès la fin des vacances d'été tout en souhaitant une approche plus constructive de notre part avec la nouvelle commission financière.*
- Le Conseil communal doit encore mener des réflexions afin de donner un point de situation sur les défis et les projets à réaliser dans chaque dicastère.*
- Nous sommes conscients de la déficience de nos infrastructures (salle communale, manque d'espace culturel, halle polyvalente, etc.) inutile de nous le rappeler ce soir, car nous le savons et je peux vous y assurer, nous y travaillons aussi.*

Comme vous pouvez le constater, les sujets ne manquent pas et un certain nombre d'entre eux vous seront présentés.

Pour conclure, nous espérons une collaboration fructueuse et intense avec le Conseil général durant cette législature 2021-2016.

Nous souhaitons des discussions claires et sereines et des débats démocratiques courtois, car pour réussir, nous avons besoin de travailler ensemble, mais évidemment, chacun dans son rôle respectif et toujours dans l'intérêt de la commune et de la population de Prez dont nous sommes les dignes ambassadeurs. N'oublions pas que la population de Prez nous a donné sa confiance, c'est donc à nous de la mériter au travers notre action.

Vive la commune de Prez.

Merci de votre attention.

M. Le préfet quitte la séance.

M. le Président, Claude Friderici reprend la présidence de la séance.

9 Election des scrutateurs

4 scrutateurs doivent être élus.

Les propositions des groupes sont :

- M. Mario Ramalho Groupe Corserey
- M. Pierre-Alain Egger Groupe Prez-vers-Noréaz
- M. Christian Carrel Groupe Prez-vers-Noréaz
- M. Mattia Bosco Groupe Noréaz

Conformément à l'art. 15. Al.2 du règlement du Conseil général, si le nombre de candidats est égal au nombre de sièges à repourvoir, tous les candidats sont élus tacitement.

Aucune autre proposition n'est formulée.

Tous les candidats sont élus par applaudissement.

10 Election des scrutateurs suppléants

4 scrutateurs suppléant doivent être élus :

Les propositions des groupes sont :

- Mme Sylvie Schwab Groupe Corserey
- M. Samuel Gendre Groupe Prez-vers-Noréaz
- M. Hassan Berthoud Groupe Prez-vers-Noréaz
- Mme. Delphine Mettraux Groupe Noréaz

Aucune autre proposition n'est formulée.

Tous les candidats sont élus par applaudissement.

11 Commission financière

En préambule, M. le Président explique qu'une réunion des chefs de groupe a eu lieu pour préparer cette séance. Celle-ci a déterminé un nombre de personnes de chaque commission.

11a. Détermination du nombre de membres

Le bureau propose une commission à 6 membres : 1 pour Corserey, 2 pour Noréaz et 3 pour Prez-vers-Noréaz.

M. Guy-Lou Vuarnoz, groupe Corserey, souhaite des commissions à maximum 5 membres du Conseil général uniquement. Les arguments sont les suivants :

- 7 membres (5 du Conseil général et 2 du Conseil communal) est suffisant pour représenter chacun des trois groupes électoraux. Il n'est pas obligatoire que la représentabilité soit proportionnelle d'un quelconque facteur (citoyens, habitants, élèves, superficie ou fortune). **Les facteurs tels que, par exemple, expérience, disponibilité et compétence semblent être bien plus dans l'intérêt de la commune.**
- Ils souhaitent limiter les frais inhérents aux jetons versés pour les commissions, les finances communales étant fragiles.
- Une commission plus restreinte est généralement plus efficace dans son travail.
- Les commissions composées d'un grand nombre de membre impliquent moins les participants et souffrent d'absentéisme.
- Ayant décidé de nous unir, nous ne sommes plus qu'une seule commune et les cercles électoraux sont destinés à disparaître à la prochaine législature.

Le rôle de la commission financière étant principalement consultatif et les votes portant sur les budgets et les comptes devant être soumis à l'ensemble du Conseil général, il n'y a pas lieu d'élargir cette commission à plus de personnes que nécessaire. Dans le but de limiter les frais inhérents aux jetons versés pour les commissions et estimant que 5 membres du Conseil général pour cette commission, le Groupe de Corserey propose de maintenir la taille de la commission à 5 membres du Conseil général dont 1 siège pour Corserey, 2 pour Noréaz et 2 pour Prez-vers-Noréaz comme c'était le cas lors de la législature 2020.

M. Pierre-Alain Egger, groupe Prez-vers-Noréaz, estime que si c'est par souci d'économie, nous pouvons aller plus loin et supprimer le Conseil général pour revenir à une assemblée communale. Les coûts se limiteraient donc à un verre à boire et un sandwich. Avec des commissions plus étoffées, nous utilisons l'intelligence collective. La commission financière, dans la dernière législature, a établi une liste avec des économies en partie réalisées représentant des milliers à dizaines de milliers de francs et encore d'autres économies qui doivent être traitées. Certainement qu'avec un membre de plus, d'autres idées auraient été trouvées. Les huitantes francs par séance sont vite récupérés. Au sujet de la représentativité, dans tous les règlements des conseils généraux d'autres communes consultés, cet article existe. Au 19 mai 2021, 53% de la population habite à Prez-vers-Noréaz, 30% à Noréaz et 17% à Corserey. Il est légitime que le groupe de Prez-vers-Noréaz ne suive pas cette proposition de ne supprimer des membres que de Prez-vers-Noréaz dans les commissions. Il y a 15 membres dans le groupe, et tous sont très motivés et ont envie de s'investir dans des commissions. Il recommande de suivre la proposition des chefs de groupe.

Corserey maintient sa proposition.

La proposition initiale est soumise au vote.

La proposition initiale est acceptée à la majorité. La commission financière est donc constituée de 6 membres.

11b. Election des membres de la commission

Les propositions des groupes sont :

- Mme Ludivine Besomi Chatagny Groupe Corserey
- M. Pierre-Alain Egger Groupe Prez-vers-Noréaz
- M. Thierry Haas Groupe Prez-vers-Noréaz
- M. Christian Carrel Groupe Prez-vers-Noréaz
- M. Olivier Progin Groupe Noréaz
- M. Claude Friderici Groupe Noréaz

Aucune autre proposition n'est formulée.

Les candidats sont élus tacitement.

12 Election des membres de la commission des naturalisations

12a. Détermination du nombre de membres

Le bureau propose une commission à 5 membres : 1 pour Corserey, 2 pour Noréaz et 2 pour Prez-vers-Noréaz.

La proposition est acceptée tacitement.

12b. Election des membres de la commission

Les propositions des groupes sont :

- M. Daniel Roulin Groupe Prez-vers-Noréaz
- M. Hassan Berthoud Groupe Prez-vers-Noréaz
- Mme Sylvie Schwab Groupe Corserey
- Mme Delphine Mettraux Groupe Noréaz
- M. François Trotti Groupe Noréaz

Aucune autre proposition n'est formulée.

Les candidats sont élus tacitement.

13 Commission d'aménagement

13a. Détermination du nombre de membres

Le bureau propose une commission à 6 membres : 1 pour Corserey, 2 pour Noréaz et 3 pour Prez-vers-Noréaz.

M. Guy-Lou Vuarnoz, groupe Corserey, propose de revenir à la proposition faite en mars 2020, à savoir 1 membre de Corserey, 2 membres de Noréaz et 2 membres de Prez-vers-Noréaz. Le groupe considère que pour cette commission, la surface des anciennes communes pourrait tout aussi bien être prise en compte que la population. Cette proposition représente donc un compromis entre les 2 critères.

M. Pierre-Alain Egger, groupe Prez-vers-Noréaz, rappelle que la répartition a été définie par le bureau avant cette séance et souhaite soutenir la proposition du bureau.

Le groupe de Corserey maintient sa proposition.

La proposition initiale est soumise au vote.

La proposition initiale est acceptée à la majorité. La commission d'aménagement est donc constituée de 6 membres.

13b. Election des membres de la commission

Les propositions des groupes sont :

- M. Lionel Schouwey Groupe Corserey
- M. Yannick Ducommun Groupe Prez-vers-Noréaz
- M. André Robatel Groupe Prez-vers-Noréaz
- M. Hassan Berthoud Groupe Prez-vers-Noréaz
- M. Martial Brülhart Groupe Noréaz
- M. Jean-Marc Meuwly Groupe Noréaz

Aucune autre proposition n'est formulée.

Les candidats sont élus tacitement.

14 Commission de l'énergie, du développement durable et de la mobilité

14a. Détermination du nombre de membres

Le bureau propose une commission à 5 membres : 1 pour Corserey, 2 pour Noréaz et 2 pour Prez-vers-Noréaz.

La proposition est acceptée tacitement.

14b. Election des membres de la commission

Les propositions des groupes sont :

- M. Mario Ramalho Groupe Corserey
- M. Samuel Gendre Groupe Prez-vers-Noréaz

- M. Simon Zürcher Groupe Prez-vers-Noréaz
- M. Oliver Epiney Groupe Noréaz
- M. François Trotti Groupe Noréaz

Aucune autre proposition n'est formulée.

Les candidats sont élus tacitement.

15 Commission des affaires culturelles, sportives et de loisirs

15a. Détermination du nombre de membres

Le bureau propose une commission à 4 membres : 1 pour Corserey, 1 pour Noréaz et 2 pour Prez-vers-Noréaz.

La proposition est acceptée tacitement.

15b. Election des membres de la commission

Les propositions des groupes sont :

- Mme Ludivine Besomi Chatagny Groupe Corserey
- Mme Lauranne Charrière Groupe Prez-vers-Noréaz
- Mme Roxane Schöpfer Groupe Prez-vers-Noréaz
- M. Oliver Epiney Groupe Noréaz

Aucune autre proposition n'est formulée.

Les candidats sont élus tacitement.

16 Commission des constructions et du feu

16a. Détermination du nombre de membres

Le bureau propose une commission à 4 membres : 1 pour Corserey, 1 pour Noréaz et 2 pour Prez-vers-Noréaz et un suppléant par cercle

La proposition est acceptée tacitement.

16b. Election des membres de la commission

Les propositions des groupes sont :

- M. Guy-Lou Vuarnoz Groupe Corserey
- M. Lionel Schouwey (suppléant) Groupe Corserey
- M. André Chollet Groupe Prez-vers-Noréaz
- M. Yannick Ducommun Groupe Prez-vers-Noréaz
- M. Christian Carrel (suppléant) Groupe Prez-vers-Noréaz
- M. Yannick Julmy Groupe Noréaz

- M. Oliver Epiney (suppléant) Groupe Noréaz

Aucune autre proposition n'est formulée.

Les candidats sont élus tacitement.

17 Commission des infrastructures et des transports scolaires

17a. Détermination du nombre de membres

Le bureau propose une commission à 4 membres : 1 pour Corserey, 1 pour Noréaz et 2 pour Prez-vers-Noréaz.

La proposition est acceptée tacitement.

17b. Election des membres de la commission

Les propositions des groupes sont :

- M. Lionel Schouwey Groupe Corserey
- Mme Sarah Ducommun Groupe Prez-vers-Noréaz
- Mme Claudine Perroud Groupe Prez-vers-Noréaz
- Mme Delphine Mettraux Groupe Noréaz

Aucune autre proposition n'est formulée.

Les candidats sont élus tacitement.

18 Commission de l'information

18a. Approbation de la constitution de la commission

M. Pierre Bovet, Conseiller communal précise que le but de cette commission est d'enrichir le Bulletin d'information communal. Cela sera l'occasion de ne pas seulement rendre compte des activités du Conseil communal mais également d'autres activités. Il faut pour cela des forces et le Conseil communal souhaite s'entourer.

La parole n'est pas demandée.

La constitution de la commission de l'information est validée.

18b. Détermination du nombre de membres

Le bureau propose une commission à 4 membres : 1 pour Corserey, 1 pour Noréaz et 2 pour Prez-vers-Noréaz.

La proposition est acceptée tacitement.

18c. Election des membres de la commission

Les propositions des groupes sont :

- M. Mario Ramalho Groupe Corserey
- Mme Sarah Ducommun Groupe Prez-vers-Noréaz
- Mme Claudine Perroud Groupe Prez-vers-Noréaz
- M. Mattia Bosco Groupe Noréaz

Aucune autre proposition n'est formulée.

Les candidats sont élus tacitement.

19 Commission ad hoc pour le règlement relatif à la distribution de l'eau potable et pour le règlement relatif à l'évacuation et à l'épuration des eaux

19a. Approbation de la constitution de la commission

M. Pierre Bovet, Conseiller communal informe que le Conseil communal souhaite la constitution de cette commission dans le but d'être le plus efficace dans l'élaboration et l'acceptation de ces règlements qui concernent l'eau. Ces règlements sont très sensibles. La nouvelle loi sur l'eau potable doit être respectée. Elle précise la manière de financer les frais liés aux dicastères de l'eau. Cela suscite des débats dans toutes les communes, car cela implique des augmentations des coûts de l'eau. Il faudra trouver le chemin pour une répartition la plus juste possible et faire accepter ces règlements.

La constitution de la commission de l'information est validée.

19b. Détermination du nombre de membres

Le bureau propose une commission à 6 membres : 1 pour Corserey, 2 pour Noréaz et 3 pour Prez-vers-Noréaz.

M. Guy-Lou Vuarnoz, groupe Corserey, pense que la marge de manœuvre de la commission est limitée et ne voit pas l'intérêt d'une si grande commission. Il propose donc une commission avec 1 membre de Corserey, 2 de Noréaz et 2 de Prez-vers-Noréaz.

M. Pierre-Alain Egger, groupe Prez-vers-Noréaz, reprend les paroles de M. Bovet disant que ces règlements sont compliqués à faire passer. Il pense qu'en ayant plus de monde, on a plus d'idées. Cela sera ensuite plus facile de faire passer le règlement auprès du Conseil général et de la population.

Le groupe de Corserey maintient sa proposition.

La proposition initiale est soumise au vote.

La proposition initiale est acceptée à la majorité. La commission ad hoc pour le règlement relatif à la distribution de l'eau potable et pour le règlement relatif à l'évacuation et à l'épuration des eaux est

donc constituée de 6 membres.

19c. Election des membres de la commission

Les propositions des groupes sont :

- Guy-Lou Vuarnoz Groupe Corserey
- M. Hassan Berthoud Groupe Prez-vers-Noréaz
- M. Yannick Ducommun Groupe Prez-vers-Noréaz
- M. André Robatel Groupe Prez-vers-Noréaz
- M. Martial Brülhart Groupe Noréaz
- M. Jean-Marc Meuwly Groupe Noréaz

Aucune autre proposition n'est formulée.

Les candidats sont élus tacitement.

20 Elections de deux délégué-e-s au Réseau Santé Sarine

La Commune de Prez a droit à 2 délégués au Réseau Santé Sarine. Le Conseil communal a proposé Mme Isabelle Bersier comme membre du comité de direction. Il propose donc, si elle est élue, que les 2 délégués soient issus du Conseil général.

Comme Mme Bersier, vient de Corserey, il est proposé que les délégués viennent de Noréaz et Prez-vers-Noréaz.

Les propositions des groupes sont :

- M. Samuel Gendre Groupe Prez-vers-Noréaz
- Mme Delphine Mettraux Groupe Noréaz

Aucune autre proposition n'est formulée.

Les candidats sont élus tacitement.

21 Informations du Conseil communal

M. le Syndic, David Bonny informe du départ prochain de Mme Magali Raboud. Mme Raboud est sous contrat avec la commune à 30% depuis le 1^{er} janvier 2020. Elle souhaitait concentrer ses activités sur une seule commune, ce que nous ne pouvons pas lui offrir. Mais elle sera toujours disponible en cas de dossier conséquent. M. Bonny annonce également le départ en pré-retraite de Mme Anne Toffel à fin novembre 2021. Mme Toffel est secrétaire-adjointe. C'est une personne qui connaît extrêmement bien le tissu social de notre commune et le fonctionnement de notre administration. Cela sera une grande perte pour notre administration.

22 Divers

La prochaine séance du bureau aura lieu le 1^{er} juin 2021 à 20h à Noréaz. Et la prochaine séance du Conseil général au 1^{er} juillet 2021.

Il est 21h00 lorsque la séance est close.

Au nom du Conseil général

La Secrétaire



Marlyse Dubey

Le Président



Claude Friderici